



Régie de l'énergie

Séance d'information et de consultation publique

**Demande relative à la fermeture des livres pour l'année 2016
de Gazifère Inc.**

Dossier R-4003-2017, phase 1

Gatineau, mercredi 3 mai 2017



Qui sommes nous ?

La Régie de l'énergie c'est :

- un tribunal administratif
- un tribunal qui fixe les tarifs et les conditions de services de l'électricité et du gaz naturel
- une organisation engagée et performante





Qui sommes nous ?



La Régie de l'énergie concilie :

- l'intérêt public
- la protection des consommateurs
- le traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs de gaz naturel et d'électricité



Que faisons-nous?

Par ses décisions :

La Régie s'assure que les consommateurs paient un juste tarif

La Régie s'assure que les approvisionnements en énergie soient suffisants

La Régie encadre la relation du distributeur avec le consommateur

La Régie facilite le recours à la médiation dans le cadre de l'examen d'une plainte



Que faisons-nous?

La Régie de l'énergie surveille :

La Régie publie quotidiennement des informations sur les produits pétroliers, sur son site internet pour renseigner les consommateurs

La Régie surveille l'application des normes de fiabilité du réseau de transport d'électricité et peut vérifier sur place l'application de ces normes



Que faisons-nous?

Quelques chiffres

Décisions rendues depuis 1997	Électricité	Gaz naturel
Tarifs et conditions de service	66	55
Investissements dans les infrastructures	143	67
Plaintes des consommateurs	3 420	204 (Gazifère : 4)

- Pour les produits pétroliers, publication de 3 bulletins quotidiens et 3 bulletins hebdomadaires
- Fiabilité pour le réseau de transport d'électricité : 61 normes mises en vigueur au Québec



Comment le faisons-nous?

Déroulement d'un dossier à la Régie

1

- Dépôt du dossier à la Régie par le distributeur

2

- Séance d'information et de consultation
- Publication du compte-rendu

3

- Commentaires des consommateurs
- Preuve des intervenants

4

- Questions au distributeur et aux intervenants - réponses

5

- Audience orale publique et sur internet

6

- Examen de la demande, des preuves et des commentaires

7

- Décision de la Régie : finale et sans appel



Comment le faisons-nous?

La Régie de l'énergie concilie différents objectifs : elle entend les différents points de vue et considère différentes préoccupations avant de rendre sa décision



Pourquoi une telle séance ?

La Politique énergétique 2030 :

- La Régie devra favoriser la tenue d'assemblées publiques, afin de faciliter les échanges avec les personnes intéressées, dans un cadre souple et convivial
- La Régie veut entendre le plus large éventail de commentaires avant de rendre ses décisions



Pourquoi se faire entendre?

Pour rendre sa décision, la Régie veut vous entendre :

- sa décision aura un impact sur votre facture
- vos commentaires permettent à la Régie de connaître vos préoccupations
- vos préoccupations permettent à la Régie de concilier « l'intérêt public », la « protection des consommateurs » et le « traitement équitable du distributeur »





Comment se faire entendre?



Pour donner votre point de vue :

- pendant la séance d'information et de consultation
- compte-rendu publié sur le site internet de la Régie
- par la suite, par écrit :
consultation-R-4003-2017@regie-energie.qc.ca
- publication de vos commentaires sur le site internet de la Régie



Plus d'information ?

- Contenu public et accessible sur le site internet de la Régie
- Information sur le déroulement du dossier
<http://www.regie-energie.qc.ca/>

